

Image not found or type unknown



Mise en service cheminée/insert 1ere fois : vitre cassée

Par **Gaston_69**, le **16/11/2011** à **10:06**

Bonjour,
Je suis en location depuis cet été dans une maison de ville équipée d'un insert.
Nous venons de faire ramoner la cheminée par un professionnel et lors de la première mise en service, la vitre a explosé.
L'assurance habitation ne couvre pas ce bris de glace.
Je voulais savoir si je pouvais me retourner contre mon propriétaire, pour vice caché par exemple ?
Merci par avance,
Cordialement,